



44^e ASSEMBLEE GENERALE DE L'AFJE -9 DECEMBRE 2013

DISCOURS DE HERVE DELANNOY, PRESIDENT DE L'AFJE

Mesdames, messieurs, chers invités, chers membres.

C'est un plaisir de vous retrouver lors de cette traditionnelle assemblée de l'AFJE qui réunit le monde du droit et de l'entreprise. Je vous remercie de l'intérêt et du soutien que vous manifestez à l'égard de notre association par votre présence.

Si c'est avec ses membres, ses administrateurs, ses responsables de commissions et de régions que l'AFJE engage et réalise ses différentes actions c'est aussi avec ses partenaires et fidèles amis.

Notre action se fonde d'une part sur la vision de notre métier que nous voulons promouvoir et d'autre part sur les évolutions que nous percevons autour de celui-ci.

Ces évolutions proviennent de ce qui nous entoure au plus près, c'est à dire de l'entreprise, du contexte international dans lequel elle évolue, des besoins de formations que nous identifions et enfin des conditions dans lesquelles nous exerçons notre métier.

Ces évolutions nous voulons les anticiper, les accompagner ou les provoquer. C'est un des rôles de notre association.

Je reprends rapidement ces 4 sources d'évolution :

1/ L'entreprise

Nous y sommes tous les jours, et participons de l'intérieur à ses développements, ses projets, ses actions, ses difficultés, ses succès. Nous sommes la profession juridique la plus proche de l'entreprise puisque nous en faisons partie. C'est donc très naturellement que nous sommes heureux de vous recevoir parmi nous Monsieur Roux de Bezieux, vous qui représentez l'entreprise mais aussi les

entreprises en votre qualité de vice-président et trésorier du Medef, organisation avec laquelle l'AFJE a toujours entretenu des contacts.

La proximité avec l'entreprise signifie aussi pour l'AFJE le besoin d'avoir à son conseil d'administration des représentants de différents secteurs économiques pour élargir autant que possible son ouverture. Nous accueillons cette année 6 nouveaux administrateurs parmi lesquels Alexia Scott, directrice fiscale du groupe l'Oréal, car pour nous la fiscalité est aussi une matière juridique. Avec Alexia Scott entrent au conseil d'administration Arnaud Robert directeur juridique du groupe Lagardère partie édition, Eric Amar directeur juridique dans le groupe Bolloré (partie logistique), Jonathan Marsh directeur Fusion acquisition chez Total, Ian Kayanakis directeur juridique chez Technip, et Marc Mossé directeur juridique et affaires publiques de Microsoft.

Je leur souhaite la bienvenue au sein de ce conseil de 25 membres.

2/ Le contexte européen et international

Il est essentiel aujourd'hui. Nous travaillons tous, comme vous ici, pour des entreprises internationales par leur marché ou leur présence à l'étranger.

Cette grande implication internationale se manifeste à la fois dans le commerce international mais aussi par les pratiques juridiques des autres pays.

C'est pour cela que nous sommes heureux de vous recevoir ici ce soir monsieur James Silkenat, vous qui représentez les lawyers américains au sein de votre association des barreaux américains qui regroupe avocats, en cabinet et en entreprise, mais aussi juges, professeurs et fonctionnaires. Cette

expérience dans un pays où le droit a une très grande place nous intéresse.

Il y a aussi pour nous européens, la place du droit de l'Union européenne. Nous y sommes très sensibles. C'est la raison pour laquelle l'AFJE a intensifié sa présence au sein d'ECLA (l'association européenne des JE composée d'une vingtaine d'associations nationales) avec une présidence française exercée par Philippe Coen.

Nous avons en Europe une profession juridique assez disparate, avec l'héritage de traditions propres à chaque pays, des pratiques différentes, des droits nationaux sans parler du juge luxembourgeois qui ne favorise pas directement la progression.

Le fait de préparer au sein de l'ECLA une présentation de ces différentes pratiques nationales en Europe, en montre leur variété et la difficulté de les comparer.

Il y a surtout les évolutions par les textes.

Prenons un exemple d'une évolution. Les accords de libre-échange (comme celui signé en juillet 2013 entre le Canada et l'Union européenne), et leurs effets sur les professions juridiques. Comment les professionnels du droit de chaque pays seront-ils déterminés pour bénéficier des reconnaissances dans l'autre pays ? Allons-nous encore avoir pour le métier de juriste d'entreprise en France une pénalisation du fait de l'absence de profession réglementée créant un déséquilibre ? Philippe Coen va se saisir de ce point pour ECLA comme nous le ferons aussi.

Ces évolutions européennes sont essentielles. Elles feront évoluer notre métier de l'extérieur comme le feront en interne les nouvelles générations de juristes de tous pays venant indifféremment de cabinets ou d'entreprises, de France, d'Europe ou d'ailleurs.

Ceci nous montre la nécessité que nous avons de poursuivre nos échanges et nos liens avec les barreaux et juristes européens et non européens mais aussi avec les institutions européennes ce que nous ferons davantage.

Cela passe aussi par plus d'échanges avec les autorités françaises afin que nos textes et leurs applications évoluent (à ce titre je citerai simplement en exemple la passerelle juriste d'entreprise/avocat qui pour la durée d'expérience de 8 années exclut totalement du décompte de manière anachronique les années de pratique

juridique à l'étranger, à une époque où ce type d'expérience est recherchée en entreprise ou en cabinet. Ce sujet a déjà fait l'objet d'une question écrite).

3/ La formation

Elle concerne autant celle des juristes expérimentés que celle des jeunes juristes qui formeront les équipes futures.

Métier technique exigeant aussi des compétences autres que juridiques (fameux « soft skills ») compétences en management, négociations, finances, ...

Nous sommes très sensibles à ce sujet et menons avec nos partenaires universitaires et écoles mais aussi les éditeurs juridiques une réflexion sur ce que doit être la formation du juriste et nous faisons en sorte que le juriste en formation initiale ou continue puisse trouver cette formation telle que nous l'envisageons.

C'est par exemple pour la réflexion notre implication dans le Conseil National du Droit présidé par le professeur Didier Truchet, le CND dont le décret de renouvellement doit être signé par le Premier Ministre et les ministres de la Justice et de l'Enseignement supérieur. C'est un lieu unique où toutes les professions du droit sont réunies pour échanger et discuter au sujet de la formation des juristes. Je vous incite à contacter les représentants de vos professions au CND pour leur faire part de vos avis et suggestions.

Pour les réalisations de formation je prendrais en exemple nos partenariats avec l'université de Paris II et son Ecole de droit et management et avec l'EDHEC et sa nouvelle filière Business and Management mêlant de manière adaptée un parcours Grande Ecole et un parcours juridique complet et international avec l'Université Libre de Lille.

4/ L'exercice du métier

Il y a beaucoup à dire vous vous en doutez. Je serai néanmoins assez bref.

Cet exercice du droit se fait avec vous tous, employeurs, collègues, avocats, conseils, professeurs, notaires, CAC, juges du tribunal de commerce, magistrats, arbitres, ...

Nous voulons entretenir pour l'exercice de notre métier les liens avec tous les professionnels que nous côtoyons afin de mieux nous connaître et nous comprendre.

Nous avons ainsi eu l'honneur de recevoir l'année dernière Monsieur Vincent Lamanda, Premier président de la Cour de cassation.

Sur la confidentialité quelques mots.

Il est incroyable aujourd'hui que pour un Juriste d'entreprise le fait d'écrire une note ou un avis juridique puisse encore être une source de risque pour le lecteur de celle-ci.

C'est une nécessité pour le droit et sa pratique en entreprise mais aussi pour notre compétitivité. Ce n'est pas comme certains le disent ou le pensent dans l'intérêt propre du Juriste d'entreprise que cette demande de confidentialité est faite, c'est dans l'intérêt de l'entreprise, même si bien entendu l'exercice du droit par le juriste et ses différents interlocuteurs s'en trouve facilité.

Nous avons constaté que le sujet n'était pas bien connu de certains intervenants. Il y a selon nous un besoin d'expliquer davantage. Nous allons donc publier un **numéro spécial de notre magazine sur la confidentialité du juriste d'entreprise**. Je remercie les personnalités de tous horizons (ils sont plus de 40 avocats, anciens bâtonniers, professeur, JE, notaires, CAC...) qui ont accepté de collaborer à ce travail. Le numéro est prêt et sortira début 2014 et sera l'occasion d'un évènement AFJE sur ce thème.

Nous avons également constaté que pour devenir une profession réglementée nous devions renforcer notre déontologie. Un groupe de travail a été créé au sein de l'AFJE et début 2014 dans le cadre d'un autre événement nous présenterons notre nouveau code de déontologie. Merci à toute l'équipe menée par Philippe Coen qui a travaillé sur ce thème et particulièrement à Véronique Chapuis-Thuault qui assure le suivi de la rédaction. Il doit être relu par des spécialistes et aussi par nos amis d'autres associations comme celle du Cercle Montesquieu en vue d'une adoption commune.

La pratique de notre métier c'est aussi s'intéresser à la confection de la norme juridique dont l'inflation et l'approximation si ce n'est pas la confusion et l'instabilité, gêne notre pratique et nous défavorise au plan international.

Conclusion

Le suivi des évolutions de l'entreprise, l'écoute des pratiques du commerce international, l'adaptation de la formation et l'amélioration de l'exercice de notre profession sont nos préoccupations et axes de travail pour faire évoluer notre métier.

Nous sommes la seconde profession du droit. L'AFJE est de loin la 1ere association de Juristes d'entreprise et la 1ere association de directeurs juridiques.

Elle se doit d'agir, de réagir et d'interagir.

Je vous ai déjà cité quelques manifestations importantes de 2014. Il y en aura d'autres tout au long de cette année à venir au cours de laquelle nous continuerons nos différentes actions ce qui nous mènera vers nos 45 ans que nous espérons fêter avec vous dans un an.

Nos invités d'honneur sont je pense sensibles aux sujets que nous venons d'évoquer.

Nous sommes très honorés Monsieur Roux de Bezieux que vous ayez accepté de venir en votre qualité de vice-président et trésorier du Medef clore les discours de cette assemblée générale et de donner aux juristes d'entreprise et aux partenaires de l'entreprise ou professionnels du droit ici présents votre point de vue sur le droit et l'entreprise.

Président Silkenat nous sommes aussi très fier de vous avoir parmi nous en votre qualité de président de l'American bar association qui représente plus de 400 000 membres (100 fois plus que l'AFJE) composée d'avocats juristes d'entreprise mais aussi exerçant en libéral, de magistrats, hauts fonctionnaires et professeurs de droit.